



ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL DU 20 AU 23 DÉCEMBRE 2024 PLACE DU 14 JUILLET A COMMENTRY

(Annule et remplace l'arrêté n° 2024-258)

NOUS, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant que dans l'intérêt général, il est nécessaire de réglementer le stationnement pour la bonne organisation du marché de Noël organisé par la commune de Commentry place du 14 Juillet, du **vendredi 20 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024 inclus**,

ARRÊTONS :

Article premier : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024-258.

Article 2 : Du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024 inclus, le centre-ville de Commentry accueillera le traditionnel marché de Noël avec ses diverses animations. Vingt-et-un chalets en bois seront installés place du 14 Juillet et sur le parvis de la mairie.

Article 3 : Le lundi 16 décembre 2024, de 8h à 19h, tous les emplacements de stationnement place du 14 Juillet, côté pharmacie Martine, seront interdits au stationnement afin de permettre l'installation d'un manège sur la place.

Article 4 : Les commerçants exposants sédentaires et non sédentaires seront autorisés à installer leur commerce à partir du jeudi 19 décembre, 10h. Ils pourront ouvrir à partir du vendredi 20 décembre 2024 à 9h jusqu'au lundi 23 décembre 2024 à 21h, place du 14 Juillet, aux emplacements qui leurs seront destinés.

Article 5 : Le stationnement sera interdit :

- sur trois emplacements de stationnement situés place du 14 juillet, en face du CIC, le dimanche 22 décembre 2024 de 9h à 18h30 et lundi 23 décembre 2024 de 14h à 18h pour permettre le stationnement du véhicule pour le déchargement et chargement des animaux de la ferme pédagogique et de l'atelier de médiation animale.

- sur tous les emplacements de stationnement situés côté Crédit Agricole et donnant sur la place du 14 Juillet, le samedi 21 décembre 2024 et le dimanche 22 décembre 2024, de 13h00 à 18h00 pour permettre le stationnement de la calèche.

Article 6 : Seront installés également au sein du marché de Noël une ferme pédagogique sous barnum, la maison du Père Noël, une buvette et trois food-trucks.

Article 7 : Afin de sécuriser au maximum le site, 5 plots d'une tonne seront installés sur le pourtour de la place du 14 Juillet (voir plan ci-joint). Des barrières de sécurité seront également installées pour sécuriser le périmètre du marché de Noël.

Article 8 : Des barrières de sécurité seront installés sur le parvis de la mairie, au niveau des bornes levantes, de chaque côté (pour interdire tout passage).

Article 9 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr à compter du 7 décembre 2024.

Article 10 : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 11 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent Arrêté.



*Fait en Mairie à COMMENTRY,
Le onze décembre deux mille vingt-quatre,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,*

Thierry VERGE

PLAN DU MARCHÉ DE NOEL 2024 Avec Mapping

